

Formation RGPD : Déployer un Système d'Intelligence Artificielle respectueux du règlement IA (IA Act)

PLUS D'INFOS

- Contactez-nous au +33 3 87 62 06 00 ou commercial@ageris-group.com

MODALITES D'ACCES

- Inscription en réservant votre place sur une session disponible ou par téléphone, par mail, par demande de contact. Vous recevrez un devis à nous retourner avec votre accord pour confirmer votre inscription.

DELAJ D'ACCES

- La durée estimée entre la demande du stagiaire et le début de la formation est de 7 jours (peut être raccourci pour le mode distanciel)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

- Accessible à distance pour les personnes à mobilité réduite
- Pour connaître l'accessibilité aux salles de formation, vous pouvez nous joindre au +33 3 87 62 06 00

DUREE DE LA FORMATION

- 1 jour – 7 heures

TARIF

- 890 € HT

REFERENCE

- RGPD RIA

DATES DES SESSIONS

- Paris : 16 décembre 2024
- Distanciel : 16 décembre 2024

FINANCEMENT

- OPCO

FORMULE INTRA-ENTREPRISE

Formez toute votre équipe RH avec un programme sur mesure.
Contactez-nous au +33 3 87 62 06 00 ou commercial@ageris-group.com

METHODES

- Cours théorique
- Etude de cas pratique
- Support de cours remis au stagiaire en fin de formation

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le Règlement « IA » (RIA) porte sur l'intelligence artificielle au sein de l'Union Européenne. De nouveaux outils IA apparaissent et posent de nouvelles questions : quels principes respecter concernant leur développement, comment contribuer à une « IA de confiance » ?

Cette formation vous permettra de mettre en application le nouveau règlement du 13 juin 2024 entré en vigueur le 1 août 2024 : objectifs, entrée en vigueur, cadre juridique, « limites » du règlement sur l'IA, quels impacts potentiels pour votre entreprise/organisation.

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

A l'issue de cette formation, le stagiaire aura les compétences pour :

- Comprendre les enjeux de l'IA, le RIA, les notions clefs (les systèmes d'IA, les risques, les publics visés par ce règlement, les exigences,...), les obligations des parties prenantes, les interactions RIA et RGPD
- Appliquer les bonnes pratiques dans un système d'IA
- Assurer le rôle du DPO dans le déploiement d'un Système d'Intelligence Artificielle à travers un cas pratique

PUBLIC

- DPO, RSSI, responsable éthique, avocat, juriste, référent IA, responsable juridique, auditeur, tout professionnel impliqué dans le développement, la mise en œuvre ou la réglementation de solutions basées sur l'IA en rapport avec les données personnelles

PREREQUIS

Avoir suivi au minimum un programme de sensibilisation au RGPD

PROGRAMME

1. Introduction à l'Intelligence Artificielle (IA)

- Comprendre les buts et enjeux de l'IA
- Être capable d'identifier les risques générés par l'IA en matière de protection des données personnelles, les implications et les limites des systèmes d'IA (biais, erreurs, questions d'éthiques, ...)
- Comprendre les domaines où les risques doivent être couverts

2. Présentation du RIA

- Comprendre la nécessité d'un cadre éthique
- Objectifs, principes directeurs, définitions clefs, champ d'application et catégorisation des systèmes d'IA, obligations des acteurs concernés
- Comprendre qui est réellement concerné par le RIA
- Utilisations interdites et dangereuses prévues dans le RIA

3. Exigences clefs du RIA

- Comprendre les obligations et l'approche modulée
- Les codes de conduite
- La gouvernance nationale et européenne et la responsabilité des acteurs
- Les contrôles de l'application du RIA

4. Impacts pour les organisations

- Anticiper les conséquences attachées au développement de l'IA et à son utilisation
- Adapter les processus internes
- La normalisation, l'évaluation, la certification, l'enregistrement
- Les risques de sanction

Formation RGPD : Déployer un Système d'Intelligence Artificielle respectueux du règlement IA (IA Act)

- Outil distanciel : Teams

POUR ALLER PLUS LOIN

- Voir cours LJA en cours

5. Articulation avec les règles relatives au traitement de données à caractère personnel

- L'articulation RIA/RGPD
- Comment le mettre en cohérence avec le RGPD
- Quelles mesures prendre

6. Bonnes pratiques et recommandations

- Méthodes pour garantir la conformité, l'intégration et l'éthique
- La collaboration avec les autorités de régulation
- Les outils pratiques
- Les recommandations

7. Etude de cas : le rôle du DPO

- Analyse d'un cas réel illustrant les implications du RIA dans la pratique d'un DPO

MODALITES D'EVALUATION

- Au début de la formation, les stagiaires s'expriment lors d'un tour de table sur ce qu'ils attendent de la formation en termes d'enjeux, de contenus, d'apports. En fin d'action, ces mêmes stagiaires vont pouvoir évaluer l'atteinte de leurs objectifs individuels.
- L'évaluation des acquis/des apprentissages portera sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation. Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers des tests, exercices, études de cas et mises en situation.
- L'évaluation de la satisfaction à chaud est mise place par l'équipe pédagogique en fin de formation et permettra de mesurer la satisfaction des bénéficiaires quant à la qualité des apports pédagogiques et de s'assurer que la formation a bien répondu aux attentes de départ.